



SARL BONACHERA
10 AVENUE DU LOT



ZA R ivière de meymes
46220 PRAYSSAC
Tél.: 0565306902
Fax : 0565308742
E-mail : peugeotprayssac@orange.fr
Capital : 340000€ Euros
APE 4520A
SIRET 84478161700015
RCS 844781617 cahors
TVA FR61844781617

SAS DESGOURMETS BALDES ET FILS
ZA DE MEYMES

46220 PRAYSSAC

FACTURE N° 2025001457 du 22/07/2025 - Ets 01

Page 1/1

2024 C - DC177A45 - M à J 02/2013 - PARAGON - Tél. : 01 46 49 41 36

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.		N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
19621	2686		PEUGEOT	VR3UHZKXZMT051736 e-208		GA275WX	46400	
DÉSIGNATION			N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
LAVE GLACE			LG	3.00	6	2.01	2.01	6.03
ENTRETIEN CONFORME			MT1		6	55.65	55.65	55.65
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à la date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre du recouvrement art.441-6, I AL. 12 du code de commerce et D.441-5 IB								
www.peugeot.fr				TOTAL HORS TAXE		MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.
				61.68	6	61.68 20.00% 12.34		74.02

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2025001457/2686		
		74.02

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."

Payable le 22/07/2025

CB 1022

